



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 131627

### Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'aide au financement des dispositifs de sécurité pour les commerçants. La multiplication des braquages et cambriolages, parfois perpétrés à l'aide d'armes lourdes, auprès des commerçants de détail et de proximité, et notamment des buralistes, révèle l'importance de la sécurité et de la vidéoprotection. Ces équipements, et la présence d'enregistrements vidéo, permettent en effet d'accroître l'efficacité des enquêtes de police. Conscient de cette utilité, le Gouvernement a proposé aux professionnels concernés la mise en place d'une subvention sécurité de 15 000 euros pour le financement des matériels de sécurité de leurs commerces (systèmes d'alarme, grilles de protection, vidéoprotection...), aux normes requises par leur contrat d'assurance. Cette mesure, prévue pour le début d'année 2012, ne semble pas avoir été publiée. C'est pourquoi elle souhaiterait connaître les perspectives d'application de cette mesure attendue par les commerçants concernés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Josée Roig](#)

**Circonscription :** Vaucluse (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131627

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2012, page 2640

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)